



HAL
open science

Un accueil institutionnel : Les réfugiés du Chili au foyer Co.A.T.E.L de Châteaudun

Anne Pasques

► **To cite this version:**

Anne Pasques. Un accueil institutionnel : Les réfugiés du Chili au foyer Co.A.T.E.L de Châteaudun. Michel Hastings; Anne Kerlan; Bénédicte Héraud. Le sens pratique de l'hospitalité. Accueillir les étrangers en France, 1965-1983, CNRS éditions, 2021, 978-2-271-13303-8. halshs-04446273

HAL Id: halshs-04446273

<https://shs.hal.science/halshs-04446273>

Submitted on 8 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un accueil institutionnel : Les réfugiés du Chili au foyer Co.A.T.E.L de Châteaudun

*Anne Pasques
Correspondante de l'IHTP pour le département de l'Eure-et-Loir.*

Le 11 septembre 1973, des forces militaires attaquent la capitale du Chili : le président Salvador Allende trouve la mort, le pays est mis sous la coupe des assaillants. La répression bien préparée est immédiate contre tous ceux qui sont considérés ou étiquetés comme opposants réels ou potentiels : militants politiques ou syndicaux, soutiens du gouvernement d'unité populaire qui dirigeait le pays depuis 1970. Nombreux parmi ces derniers sont immédiatement inquiétés, arrêtés, emprisonnés, torturés parfois exécutés sans jugement ou pour le moins assignés à résidence. Pour se protéger certains parviennent à s'abriter dans les ambassades quand leurs portes s'ouvrent, mais certaines restent closes comme celle des États-Unis. Assaillie, l'ambassade de France laisse entrer 800 personnes : l'ambassadeur Pierre de Menthon un ancien résistant les loge avec l'aide de son épouse dans les salons et tous les recoins en attendant de recevoir des instructions. Pierre de Menthon trouve des fonds pour nourrir ces centaines de militants ; le ministre des affaires étrangères Michel Jobert également ancien résistant s'engage à le soutenir. Quand ils sont connus à Paris ces événements suscitent des réactions variées. Le 27 septembre, dans une conférence de presse le président de la république Georges Pompidou exprime son émotion tout en formulant de longues critiques sur la politique qu'avait menée le président Allende. Pourtant, dès le 28 septembre, le gouvernement donne son accord pour accueillir des réfugiés du Chili et un comité de coordination est créé. Le premier ministre Pierre Mesmer condamne cependant fermement l'expérience Allende à la tribune de l'Assemblée Nationale le 9 octobre ; des divergences de point de vue se manifestent au sein du gouvernement que le centriste Bernard Stasi quitte. Mais la présence de Chiliens au sein de l'ambassade et les mouvements de sympathie d'une partie importante de l'opinion publique en France amènent rapidement le gouvernement à s'interroger sur la situation et à chercher une solution pour accueillir ces réfugiés.

L'ONU s'est inquiétée dès sa création en 1945 de la situation des réfugiés et des apatrides qui erraient nombreux en Europe centrale et en Allemagne, dans des espaces dont les frontières étaient encore mouvantes. L'organisation internationale préside une convention relative au statut de réfugiés à Genève le 28 juillet 1951 que la France signe. C'est un document juridique qui doit entrer en vigueur le 22 avril 1954. Ratifié par 145 États, il définit le terme de réfugié (liberté de religion, de mouvement, de travailler, droit à l'éducation et accès aux documents de voyage). Il énonce les droits des personnes déracinées et les obligations juridiques que les États doivent suivre pour assurer leur protection en

s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme de 1948. Un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté peut être gravement menacés, en contrepartie, il a des devoirs vis-à-vis du pays qui l'abrite. Ce texte s'appuie sur la situation des réfugiés et des déplacés de la Seconde Guerre Mondiale et concerne l'Europe. Il est complété par le Protocole de Bellagio signé à New York le 31 janvier 1967, qui fait de la Convention un instrument universel au service des réfugiés partout dans le monde. Comme pour la Convention de 1951, les trois quarts des États du monde dont la France et le Chili le signent, il doit entrer en vigueur le 4 octobre 1967. Il est ratifié en France le 3 février 1971.

Dans notre étude qui s'appuie sur différentes sources écrites (archives locales, presse), orales, cinématographiques nous nous intéressons à l'accueil des réfugiés du Chili dans la ville de Châteaudun dans la perspective de matérialiser l'hospitalité organisée dans le cadre d'une crise internationale. Dans notre étude par le « bas » nous nous intéressons à la deuxième phase, celle de l'admission dans le foyer du Comité d'Accueil pour les Travailleurs d'Eure-et-Loir (Co.A.T.E.L) après une première phase d'arrivée en France, de voyage et de transit. Ayant eu connaissance par de la venue de Chiliens à Châteaudun, j'ai contacté la directrice actuelle du foyer Mme Sophie Coursimault qui a été « très accueillante ». Elle m'a immédiatement proposé de rencontrer M. Alki Haret qui était le directeur du foyer à cette époque ainsi que l'un des premiers réfugiés, arrivé au printemps 1976. J'ai également rencontré M. Jean Hardy maire de Châteaudun de 1977 à 1983 ainsi que Mme Bernadette Martin actuelle directrice à Chartres des foyers Co.A.T.E.L.

Un accueil institutionnel

La France des années 1970-1973 a été très sensible à l'expérience de l'Unité Populaire de Allende : beaucoup de Français en ont suivi le déroulement, les différents partis qui la constituaient étaient comparés aux formations constituant la gauche française qui, dès 1971, soutenaient l'expérience démocratique chilienne ; en 1972 un comité soutint sa « lutte révolutionnaire ». En France l'immigration est un sujet de débat, en cette année 1972, les circulaires des ministres Marcellin et Fontanet veulent la limiter, l'immigration de travail est suspendue en juillet 1974. Même si cette suspension ne concerne pas le droit d'asile, l'inquiétude grandit dans les milieux qui y sont favorables et suscite la création et le développement d'associations de défense des immigrés. L'association France Terre d'Asile (FDTA) qui est fondée en 1971 en France pour soutenir les demandeurs d'asile, et le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAÉ, créé en 1926) prennent de l'importance et rejoignent la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Cimade (Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués créée par des associations protestantes en 1939), ou encore Amnesty International. Ces mouvements

et ces organisations naissent après 1968 et accompagnent une certaine renaissance des « forces de gauche », la refondation d'un parti socialiste en 1971 et le programme commun de la gauche qui associe les partis socialiste, communiste et radicaux de gauche en 1972. Les membres actifs de ces associations plaident pour un soutien aux persécutés chiliens. Au Chili, avec le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) des représentants des réseaux protestants et quelques membres de la haute hiérarchie catholique obtiennent de la junte la possibilité pour les non-Chiliens qui s'étaient réfugiés dans le Chili d'Allende de le quitter puis cette possibilité est octroyée aux Chiliens. avec la date butoir du 30 novembre qui a été ensuite repoussée. En France, la pression des associations de soutien aux migrants et celle des mouvements de gauche et d'extrême-gauche s'accroît sur le gouvernement pour qu'il précise comment l'accueil des Chiliens peut être organisé. Le 2 octobre 1973, une vingtaine d'associations annoncent pouvoir coordonner leurs efforts pour préparer l'accueil en France des réfugiés retenus au Chili. Dès le mois d'octobre le ministère des Affaires étrangères sous l'autorité de Michel Jobert met en place une coordination entre plusieurs ministères, une représentante du HCR et des associations. Des réunions mensuelles sont prévues. Ainsi le gouvernement de Georges Pompidou, qui a par ailleurs reconnu la junte chilienne, accepte d'organiser l'accueil des réfugiés chiliens. La pression des associations est venue à bout des refus et des hésitations d'un gouvernement divisé. La mise en place d'un Dispositif National d'Accueil (DNA) des réfugiés politiques est organisée par l'État en s'appuyant sur le « champ associatif » comme le souligne Jean-Pierre Masse :

Le dispositif d'accueil n'est donc pas apparu *ex nihilo* puisque sa création s'inscrit pour partie dans la continuité d'actions (pré)existantes, mais il s'agit bien d'une nouveauté puisque, dorénavant, le premier accueil des réfugiés est pris en charge par l'État, même si celui-ci agit par l'intermédiaire de différentes associations. Le nouveau dispositif correspond donc à une forme « moderne » d'accueil qui se différencie de celle(s) qui existai(en)t avant [...]¹.

Ce projet d'accueil concerne d'abord ceux qui s'étaient réfugiés dans des ambassades et dans des locaux des Nations Unies ; ils doivent recevoir un sauf-conduit de l'ambassade de France puis une autorisation provisoire de séjour suivie d'une carte de séjour. Il est envisagé qu'ils pourront avoir finalement -à leur demande et s'ils répondent aux conditions- un statut de réfugié de l'OFPRA (Office français pour les réfugiés et les apatrides fondé en 1952). Le projet suppose qu'ils soient accueillis dans des foyers d'abord en région parisienne, à Creil, Puteaux ou Massy non loin des aéroports, puis, selon le souhait du gouvernement, à distance de Paris dans des Centres Provisoires d'Hébergement, les CPH. Les préfetures sont chargées de recenser par l'État les disponibilités et possibilités avant

¹ Masse J.-P., « L'intégration progressive des réfugiés européens dans le dispositif d'accueil, 1970-1990, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 44, 1996, p. 63.

de laisser l'organisation et la gestion de l'accueil aux associations. Il est prévu que la Cimade et surtout France Terre d'Asile (FTDA) soient les principales responsables des centres d'accueil. Le financement des centres doit être pris en charge par l'état et versé aux associations responsables de la gestion des CPH sous la responsabilité de FTDA tandis que la Cimade est requise pour distribuer un soutien financier aux arrivants avec l'aide du secours populaire et du secours catholique : 100 francs pour chaque adulte. L'hébergement dans les CPH est prévu pour une durée de trois mois mais pourra être prolongée, une couverture sociale est prévue en vertu d'une dérogation à la législation en vigueur de l'article 185 du Code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale par une lettre circulaire du 14 décembre 1973. Initialement les réfugiés ne figuraient pas dans la liste des bénéficiaires de ces dispositions établies par l'ordonnance de 1960. Les subventions du Fonds d'action sociale (FAS) est redistribué par la Cimade aux CPH, à la suite d'une circulaire de la secrétaire d'État auprès du ministre de la santé Marie-Madeleine Dienesch le 21 novembre 1973. Tout est organisé en moins de 3 mois, avant la fin de novembre 1973 : l'accueil, le transport, les logements immédiats, le financement. Ainsi le « premier avion amenant des réfugiés arrive en France le 4 novembre 1973 avec 98 personnes, les arrivées se succèdent. À la fin décembre 1973 ils sont environ 500 et 1300 en octobre 1974² ». Les CPH accueillent 6000 réfugiés en provenance du Chili, puis à partir de 1974 ils arriveront d'autres pays d'Amérique latine³ :

L'arrivée massive de réfugiés du Chili, qu'ils soient ou non ressortissants de ce pays, devait modifier durablement le système d'accueil français. En effet, les mesures adoptées afin de permettre leur accueil devaient, par la suite, être étendues à l'ensemble des réfugiés. Les Chiliens constituent en quelque sorte une « population test » permettant d'expérimenter grandeur nature, de nouvelles mesures spécifiques qui dérogeaient au droit commun⁴.

Les réfugiés arrivent seuls ou en famille à Paris où ils doivent faire une halte avant d'être hébergés dans un CPH en province, le principe même du dispositif étant de décentraliser l'accueil pour ne pas saturer les poches d'emplois. Une partie d'entre-eux sont ainsi conduits, sans en être informés auparavant, à Châteaudun, sous-préfecture d'Eure-et-Loir entre la Beauce et le Perche, petite ville industrielle de 15 300 habitants qui reçoit plusieurs centaines de réfugiés à partir de 1976. La ville de Châteaudun s'est développée près d'un château datant du X^e siècle, du promontoire où il était juché il dominait le Loir et la plaine qui s'étend au nord vers Chartres. Au contact de la Beauce et du Perche ce fut un point d'échanges entre productions agricoles : grains, œillette pour l'huile, laine des moutons

² Chiffres donnés par Volovitch-Tavares M.-C., « L'accueil en France des réfugiés après le 11 septembre 1973 », *Hommes et Migrations*, n° 1305, 2014, p. 49-56.

³ Wangen (de) G., « Les débuts de France terre d'asile », *Hommes et Migrations*, n° 1198-1199, 1996, p 95.

⁴ Masse J.-P., 1996, *op.cit.*

pour le tissage. La ville détruite par un incendie en 1723 fut reconstruite suivant un plan hippodamien toujours présent dans la partie ancienne autour d'une place centrale à 800 mètres du château sur le plateau. Après sa résistance aux armées prussiennes en octobre 1870 et la reconstruction de plusieurs quartiers détruits lors des combats, cette sous-préfecture à 130 kilomètres de Paris desservie par le chemin de fer s'industrialise au XX^e siècle. Sa courte distance de la capitale lui a amené des « industries de guerre » entre 1914 et 1918 comme Picart Lebas (téléphone en 1901 puis télégraphie militaire à partir de 1917) qui s'installe au bord du Loir en contrebas du château. D'autres entreprises souvent liées à l'industrie militaire viennent dans les années 1930 sur le plateau-est immédiatement après la ville "classique" à proximité de la gare et de la ligne de chemin de fer ; elles sont toujours présentes : la GSP (machines-outils), OPL (optique), la Paulstra (caoutchouc pour l'aviation). La main d'œuvre potentielle d'origine rurale ne suffit pas, aussi embauchent-elles des travailleurs étrangers qui s'entassent à plusieurs dans des bungalows « Algeco » de 11m². Dans les années 1960, l'industrialisation stagne : la municipalité radicale-socialiste s'en inquiète. La zone industrielle est viabilisée entre 1965 et 1968. En 1975-1976, le conseil municipal a « approuvé »⁵, le dossier de candidature : « Châteaudun ville moyenne régionale » qui devait permettre d'obtenir des aides de l'Etat, de la Région et du Département pour développer de nouvelles zones d'habitat⁶. Dès 1974, avec la garantie de la ville confirmée le 11 mai 1973 en séance du conseil municipal, l'office des HLM a mis en chantier un programme de logements collectifs et individuels opérationnels en 1976-1977. Il entreprend dans le cadre du 1 % versé par les entreprises et avec la CAF d'Eure-et-Loir la construction d'un foyer pour travailleurs migrants sur un terrain cédé gratuitement par la ville en face de l'une des principales usines « la Paulstra ». Le conseil municipal « invite le Co.A.T.E.L à apporter un maximum de participation financière pour régler les frais de viabilité du terrain mis à disposition de l'OPHLM⁷ ». Le Comité d'Accueil pour les Travailleurs d'Eure-et-Loir est créé en 1970 en vertu de la loi de 1901 :

La situation de la main d'œuvre étrangère en Eure-et-Loir a entraîné la création du Co A TEL lorsque la Direction Départementale du Travail et de la Main-d'œuvre, après deux importantes enquêtes portant sur 204 entreprises, eut révélé à l'opinion les conditions déplorables dans lesquelles cette catégorie de salariés était accueillie, logée et vivait⁸.

Des instances représentant des entreprises chartraines employant des migrants le fondèrent avec le soutien des collectivités locales et des services de l'État représentés au sein des conseils

⁵ *Châteaudun, bulletin municipal*, 1976 ; *La République du Centre* du 18 novembre 1976.

⁶ Hardy J., *Esquisse d'histoire industrielle et sociale de Châteaudun de 1935 à nos jours*, s.l., Centre Loire, 2006, p. 165.

⁷ *Châteaudun, bulletin municipal*, 1976.

⁸ « Le Comité d'Accueil pour les Travailleurs en Eure-et-Loir (Co.A.T.E.L) », *Accueillir, revue du SSAÉ*, n° 13, 1974, p. 3.

d'administration⁹. De 1971 à 1982, dix foyers ont été créés en Eure-et-Loir en convention de gestion entre le Co.A.T.E.L et les organismes HLM du département¹⁰. L'association a pour but :

[...] de prendre toutes initiatives pour susciter, promouvoir, aider et coordonner toutes actions concernant l'accueil, l'orientation, le logement, l'alphabétisation, les aides diverses, les activités culturelles et tous les problèmes sociaux, moraux et humains concernant les « étrangers, les migrants et leurs familles résidant ou travaillant en Eure-et-Loir¹¹.

Les portes du foyer de Châteaudun s'ouvrent le 10 mai 1975¹² : 56 chambres individuelles, des cuisines équipées, des salles pour des réunions. Dès son ouverture, différentes entreprises réservent des « lits ». La Paulstra qui se trouve juste en face en a réquisitionné 60, la SOPELEM 10, Battu 18, la Dunoise 20, etc. Un ancien militaire est choisi pour être le directeur du foyer sur la proposition du colonel Leblanc, directeur du foyer Co.A.T.E.L de Chartres. Alki Haret a passé trois années au Vietnam de 1954 à 1957 ; en 1958 il est gérant de mess à la base aérienne de Châteaudun, il quitte l'armée pour travailler au Co.A.T.E.L¹³. Hmed Choukri étudie dans sa thèse la création des foyers pour les populations immigrées et souligne : « [...] le mode de gestion des foyers par des agents caractérisés par leur double passage par l'armée et les colonies ». Ces nominations ne sont pas un plan élaboré à l'avance mais correspondent à une tradition en termes d'encadrement de la population « indigène » par l'accès au logement¹⁴. Né en 1935 en Kabylie, Alki Haret est fils d'un militaire¹⁵. Son père, né en 1896, a participé aux combats de la guerre de 1914-18 puis à la guerre du Rif, en 1939-40 il avait été affecté à la frontière italienne. Alki Haret entre en 1953 dans l'armée, il opte pour l'armée de l'air, est affecté à Oran puis à Saïgon de 1954 à 1957 : il y est chargé du rapatriement du matériel restant de l'armée de l'air ainsi que des archives du Bureau Central de renseignement et d'action (B.C.R.A.). À son retour en France, il reste un an au ministère des armées à Paris puis rejoint la base aérienne de Châteaudun où il est affecté au mess. Il quitte l'armée et accepte la proposition du colonel Leblanc de prendre en charge le foyer Co.A.T.E.L en mars 1975 après un stage de huit jours à Paris. Logé avec sa famille dans un pavillon jouxtant les bâtiments du foyer, salarié du Co.A.T.E.L, il le dirige avec un adjoint, un ou une animatrice et du personnel d'entretien. Habitué à travailler en collectivité, son passé de militaire lui a facilité le travail. Il a beaucoup à faire, de longues journées et très souvent tard le soir, parfois la nuit. Mais, il a aimé ce travail, les contacts avec les pensionnaires,

⁹ *Châteaudun, bulletin municipal*, 1976, « Le foyer Co.A.T.E.L » ; Jean Hardy : *Esquisse, op.cit.* p. 179.

¹⁰ Entretien avec la directrice actuelle du Co.A.T.E.L et brochure de présentation de l'histoire du foyer, 2018.

¹¹ Brochure présentant l'histoire du foyer Coatel, année 2018.

¹² *Châteaudun bulletin municipal*, 1976.

¹³ Entretien du 17 avril 2018.

¹⁴ Choukri H. 2006. *Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse pour l'obtention du doctorat en Science politique, Université de Paris-1, 2006, p. 227.

¹⁵ Entretiens avec M. Alki Haret en avril 2018 et en janvier 2020.

les travailleurs comme les réfugiés, il a accueilli près de 27 nationalités, de toutes les parties du monde¹⁶. Interviewé dans la *République du Centre* il déclare :

Notre rôle n'était pas seulement de fournir des conditions d'hébergement satisfaisantes mais aussi et surtout de les aider en les informant sur leurs droits et aussi leurs devoirs pour les formalités, les démarches administratives. J'ai le sentiment que le foyer Co.A.T.E.L était utile à Châteaudun, l'expérience est positive¹⁷.

L'accueil des réfugiés du Chili

Quand le gouvernement français autorise en 1975 le « regroupement familial pour les étrangers » des Marocains célibataires logés au foyer font venir leurs familles et le quittent pour s'installer en HLM. Des places y sont alors libérées. À la demande de France Terre d'Asile qui est missionnée en juillet 1975 par l'État pour assurer le premier hébergement des réfugiés arrivant du Chili, la préfecture décide la classification du foyer de Châteaudun en CPH. Les familles latino-américaines sont prises en charge par la DDASS (direction départementale de l'Action sanitaire et sociale) pour une période de trois à six mois¹⁸. L'hébergement dans des centres n'est pas sans inconvénients, mais l'avantage des CPH est de fournir, outre les moyens de subsistance, les conseils juridiques et administratifs, l'aide sanitaire et sociale, les cours de français¹⁹ ». C'est dans ce foyer qu'arrivent à partir de mars 1976 des Chiliens célibataires ou en familles, une quarantaine la première fois, puis les arrivées se succèdent en 1977, 1978 et jusqu'en 1980. Venant directement de Roissy, Manuel Montenegro qui avait alors 27 ans se souvient « [...] de mon arrivée avec six autres célibataires. M. Haret nous a accueillis à la descente du car, un professeur était avec lui. Nous avons été rapidement dirigés vers les chambres. J'ai appris le français pendant 3 mois²⁰ ». En 2006, Victor Reyes témoigne :

La solidarité internationale a fonctionné, j'avais choisi la France, je me souviens qu'à la sortie de l'avion on nous a emmenés en bus mais nous ne savions pas où nous allions. C'était totalement l'inconnu pour nous. Puis nous sommes arrivés à Châteaudun, le directeur du Co.A.T.E.L nous a accueillis et nous a aidés à porter nos valises qui étaient lourdes. On nous a donné à manger et nous sommes restés²¹.

¹⁶ Entretien du 17 avril 2018.

¹⁷ *La République du Centre* du 18 novembre 1976.

¹⁸ Hardy J., 2006, *op.cit.*

¹⁹ Costa-Lascoux J., « Chronique législative 2^{ème} partie : l'insertion sociale des réfugiés et demandeurs d'asile en Europe », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 3, 1987, p. 154.

²⁰ Entretien avec Manuel Montenegro en avril 2018.

²¹ Hardy J., 2006, *op. cit.*

Ils arrivent sur le plateau-est près de la ligne de chemin de fer sur le boulevard de Péringondas face à l'usine Paulstra. Devant eux il y a trois petits immeubles de trois ou quatre étages disposés en étoile autour de l'entrée et du bureau. L'un des trois bâtiments leur est exclusivement réservé. Les nouveaux arrivants sont répartis sur les trois étages dans des chambres et de petits studios. À chaque étage, les cuisines et les salles de bain sont communes. Des travaux et des aménagements ont rapidement permis l'installation de cuisines dans les studios. Des salles permettaient de se regrouper pour discuter ou regarder la télévision. Si les bâtiments rassemblent réfugiés et travailleurs, la gestion est séparée. C'est l'État qui finance l'accueil des Chiliens et qui en a chargé le ministère de la santé et son antenne départementale la DDASS. Une somme forfaitaire est versée chaque mois au Co.A.T.E.L pour les frais et les dépenses de leur hébergement. Cette somme inclut l'octroi d'un pécule donné en fin de semaine aux réfugiés. Une partie de la somme est placée sur des comptes à la Caisse d'Epargne pour constituer une réserve à leur sortie. Les Chiliens ont droit aux soins gratuits (visites chez le médecin et achat des médicaments en pharmacie), ils ont un titre de séjour de la Préfecture jusqu'à la réponse de l'OFPRA pour leur carte de réfugié. Une fois arrivés, il leur faut trouver leur place dans la cité. Le foyer peut les abriter au maximum pendant une période de trois à six mois pendant laquelle ils doivent s'insérer.

Dans un premier temps, des repas « à la française » sont amenés par un traiteur au foyer et pris en commun comme le souhaitait et le demandait France Terre d'Asile. Ali Haret reconnaît que cela n'a pas bien fonctionné et cela a été abandonné. Chaque famille s'organisait à sa façon en faisant ses courses grâce au pécule hebdomadaire ou avec l'aide de la Banque alimentaire du Secours Populaire. M. Haret estime que le séjour des réfugiés s'est bien passé, les adultes et les jeunes adultes s'appliquaient à apprendre le français avec des professeurs locaux rétribués par la Cimade et la FTDA qui venaient au foyer ; dans la journée les enfants allaient à l'école à 300 mètres du foyer puis à leur retour ils étaient surveillés par leurs parents ou par les animateurs. Ali Haret dit avoir eu de longues journées et bien sûr quelques problèmes à régler avec les excès d'alcool notamment le samedi soir avec les jeunes travailleurs²². Le foyer est chargé de les aider pour constituer leur dossier pour l'OFPRA qui devait leur permettre d'obtenir le statut de réfugié²³. Ce n'est qu'après l'obtention de ce certificat qu'il leur est possible de travailler et de chercher un logement. Dès leur arrivée, ils doivent suivre des cours de français, le règlement en fait une des premières tâches du foyer :

L'insertion des migrants et de leurs familles dans le milieu d'accueil dépend pour une large part

²² Entretien janvier 2020.

²³ Office français de protection des réfugiés et des apatrides chargé d'appliquer en France la Convention de Genève de 1951 et celle de New York de 1954.

de leurs possibilités de communication avec la population dans la vie de tous les jours [...] L'apprentissage de la langue française ou son perfectionnement est donc un des objectifs du Co.A.T.E.L qui organise des cours ou apporte son aide matérielle et morale aux associations locales et aux différents groupes d'alphabétisation²⁴.

La Cimade, à partir de 1976, se charge de l'organisation des cours de français et de recruter des professeurs²⁵. Des professeurs d'espagnol du lycée Émile Zola de Châteaudun et des instituteurs en sont chargés, le protocole a prévu 180 heures de français mais certains réfugiés trouvent que ce n'étaient pas suffisant²⁶. Les enfants de 6 à 14 ans sont dirigés vers la classe d'initiation au français créée avant leur arrivée en 1974. Après une année d'apprentissage de la langue ils doivent rejoindre un cursus scolaire normal. La classe est prévue pour 27 élèves mais elle est rapidement complète. Les représentants locaux des associations qui soutiennent les migrants et notamment les Chiliens revendiquent une seconde classe ou au moins une augmentation des places dans des communiqués publiés à plusieurs reprises dans la presse locale. Outre l'apprentissage de la langue et le travail des adultes la scolarisation des enfants est déterminante pour l'intégration. Chacun des témoins cités a trois ou quatre enfants qui, après être passés par la classe d'initiation ont poursuivi leur scolarité le plus souvent au lycée, parfois en université. Beaucoup demandent et obtiennent la nationalité française même si certains ont tardé ayant gardé un espoir de retourner au Chili. Daniel Martinez ne l'a pas demandée à la différence de son épouse Marta. Cette dernière qui a refait des études en français, accepte d'être la suppléante d'un conseiller général socialist²⁷. Dans les entreprises certains participent à la vie syndicale, d'autres reprennent leur activité militante sur le plan politique. Encouragés à s'inscrire dans la vie sociale et locale, les réfugiés cherchent du travail, les hommes trouvent des postes dans les usines de la ville. Manuel Montenegro semble être un cas un peu exceptionnel : il entre, avant les mois de la prise en charge à 27 ans comme opérateur de finition à la Paulstra en face du foyer. « C'était quand même dur » dit-il. Il occupe plusieurs postes et, à la suite de formations internes, passe dans le secteur aéronautique et y reste jusqu'à la retraite. Victor Reyes note « on a trouvé du travail vite fait²⁸. », Amilcar Rojas se souvient : « nous sommes restés ici car on avait la possibilité de travailler, on travaillait pour aider les gens restés au pays ». Tous ou presque étaient des travailleurs intellectuels au Chili, ils se sentent déclassés²⁹ et le sont effectivement en restant à Châteaudun. Certains quittent Châteaudun pour Chartres, Orléans, ou pour trouver un autre emploi.

²⁴ Le Comité d'Accueil pour les Travailleurs en Eure-et-Loir (Co.A.T.E.L), 1974, *op. cit.*

²⁵ Cette association partage avec l'Ofpra la responsabilité de l'essentiel des tâches d'accueil.

²⁶ Entretien avec Marta Martinez, mai 2018.

²⁷ Entretiens en mai 2018.

²⁸ Les exemples de Victor Reyes et de Amilcar Rojas sont cités dans Hardy J., 2006, *op.cit.*

²⁹ Jamet N., Radiographie de l'exil chilien en France d'après les archives administratives de l'Ofpra, séminaire Amérique Latine/Espagne, EHESS, 23 mai 2018.

Il est de toute façon difficile de faire reconnaître ses diplômes ou ses expériences antérieures. Les difficultés économiques qui se manifestent au mitan des années 1970 atteignent Châteaudun, il y a des licenciements dans plusieurs usines malgré des actions soutenues par la municipalité. L'insertion par le travail est possible mais difficile. Dès qu'ils ont trouvé du travail ils quittent le foyer pour s'installer dans des appartements ou des maisons du parc HLM souvent avant la date butoir (le séjour au foyer est limité à six mois). L'accès au logement dans les HLM est ouvert aux réfugiés, dans la pratique ils ne remplissent pas toujours les conditions de ressources mais ils peuvent être soutenus par les associations, dont le SSAÉ³⁰. Quand il se marie en février 1977 avec une Chilienne qu'il a rencontrée au foyer, Manuel Montenegro et son épouse s'installent dans un appartement HLM tout neuf³¹.

Les associations locales accueillent chaleureusement les réfugiés du Chili. Il est incontestable que la montée des forces de Gauche crée un climat favorable. Dès le 20 mars 1976, un premier communiqué dans la presse départementale est signé des unions locales des syndicats CGT, CFDT, FEN-SNI, SNES, du mouvement de la paix, des partis politiques PC, PS et MRG qui expriment « leur solidarité avec les réfugiés politiques chiliens, organisent une collecte auprès de leurs adhérents et des habitants³². Ils indiquent un numéro de compte postal pour recueillir des fonds en faveur des réfugiés et sollicitent des dons en nature : vêtements, chaussures, meubles, matériel de cuisine...et aussi des propositions d'emploi, de logement sans oublier une mobylette sollicitée pour pouvoir rejoindre un emploi hors de la ville. Les Dunois ont manifesté beaucoup de chaleur et de sympathie à l'égard des victimes de la « dictature de Pinochet » lors du premier mai 1976. Au cours du mois de mai, le Comité de soutien évoque la répression et demande que le gouvernement français « condamne la junte fasciste » et cesse toute relation commerciale avec elle. Des remerciements sont adressés à ceux qui ont donné aux différentes collectes. Ces soutiens ont laissé de bons souvenirs. En 2006, Victor Reyes se souvient :

[...] nous étions inquiets il y a maintenant 30 ans. Avec mon épouse et mes quatre enfants la situation était incertaine. Notre inquiétude est allée en diminuant. Nous avons été bien reçus, des personnes de bonne volonté nous ont tendu la main, des organisations politiques et syndicales PC, PS, CGT nous ont offert leur aide. Finalement nous nous sommes rendus compte que nous n'étions plus seuls et que d'autres perspectives dans la vie s'étaient ouvertes³³.

³⁰ Costa Lascoux J., 1987, *op. cit.*

³¹ Entretien avec Manuel Montenegro en avril 2018.

³² *La République du Centre et L'écho républicain.*

³³ Hardy J., p. 121, *op.cit.*

En mars 1977, c'est une municipalité de gauche qui est élue avec un maire communiste Jean Hardy³⁴. Dans l'une des premières réunions après son élection, le 22 mai 1977, le maire propose de donner le nom de Salvador Allende à une rue peu éloignée du Co.A.T.E.L. Cette décision fut prise pour saluer et honorer la communauté chilienne. Les témoins disent qu'ils se sont sentis aidés et soutenus par la nouvelle municipalité. À la fin de 1977, une association dunoise, antenne de « France-Amérique latine » l'Association Dunoise d'Aide aux Réfugiés Politiques d'Amérique Latine (ADARPAL), naît à Châteaudun. Pour conserver le souvenir de leur pays et avec le soutien de cette association locale des Chiliens organisent « des soirées chiliennes » dès le début de mai 1976. Ce sont des moments où se mêlent musique et danses ; des photos et des objets artisanaux sont vendus, la situation du Chili y est présentée, le plus souvent un film sur le poète Pablo Neruda est projeté. Des compte rendus paraissent dans la presse locale ; en janvier 1978, Pierre Levallois représentant du bureau national de « France Amérique latine » vient exposer la situation politique des pays d'Amérique latine. Ces soirées ont lieu dans des salles des fêtes de Châteaudun, le maire Jean Hardy y assiste assez souvent ; elles sont aussi proposées dans des communes proches ; Bonneval, Cloyes, Chartres pour accompagner une soirée autour de Pablo Neruda. M. Alki Haret insiste sur les aides décisives des partis politiques, du secours catholique, du secours populaire et de la Croix Rouge qui se sont poursuivies jusque dans les années 1980³⁵.

À Châteaudun, il apparaît que le projet conçu en hâte à Paris en octobre 1973 pour accueillir des Chiliens en danger et menacés dans leur pays s'est déroulé sans tension particulière. La mise en place du Dispositif National d'Accueil sous la responsabilité de FTDA dont la fonction première est d'héberger même provisoirement les réfugiés qui en ont besoin, sans que ce soit une obligation, afin de préparer une intégration en France s'y déroule sans problème majeur. Le rôle du foyer et de son personnel a été déterminants comme celui de la municipalité et des associations. Aujourd'hui, plus de 45 ans après, sept à huit familles vivent encore à Châteaudun dont les « patriarches » arrivés en 1976 et que M. Haret avait accueillis à la descente du car. Manuel Montenegro, l'un des premiers arrivés, aujourd'hui retraité, vient deux à trois fois par semaine faire une ronde de nuit au Co.A.T.E.L du boulevard Périgondas qui continue sa mission d'accueil³⁶. Ce foyer, centre d'hébergement social, propose un logement d'urgence et une assistance administrative aux femmes et leurs enfants contraints de quitter des situations de violences conjugales ainsi qu'à des réfugiés suivis par l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) et l'OFPRA.

³⁴ Voir notice du dictionnaire biographique Le Maitron, [en ligne] <https://maitron.fr/spip.php?article76320>

³⁵ Entretien dans *La République du Centre*, en 2006.

³⁶ Entretien avec Manuel Montenegro en avril 2018.